

Publication d'un guide pour accompagner le développement des drones maritimes en France

Le Cluster Maritime Français publie un guide de bonnes pratiques relatives aux drones maritimes à l'usage des acteurs du monde maritime concernés par l'introduction des drones de surface et sous-marins dans le milieu marin. Ce guide a pour vocation de fixer les recommandations pour la conception, la fabrication, la commercialisation, la mise en œuvre, l'usage, la maintenance et les opérations des drones en mer.

Depuis octobre 2015, le Cluster Maritime Français travaille à accompagner les acteurs des drones maritimes dans leur développement, notamment au travers de recommandations règlementaires élaborées au sein de son groupe de travail « drones maritimes ». Ce groupe de travail est composé de représentants des principales organisations professionnelles sectorielles, ainsi que des représentants des entreprises : équipementiers, systémiers, armateurs, avocats et juristes, courtiers maritimes, assureurs maritimes, constructeurs et opérateurs de drones, bureaux d'études, pilotes maritimes, sociétés de classifications, etc. Chacun apportant sa valeur ajoutée et sa vision pour que ce nouveau secteur des drones maritimes puisse croître au mieux en concertation avec l'ensemble des acteurs.

C'est ainsi que [l'article 87 de la loi Leroy « pour l'économie bleue »](#) introduisait pour la première fois une existence légale pour les engins de surface ou sous-marins commandés depuis un navire.

Le groupe de travail s'est ensuite attaché à préparer, pendant plus de deux ans, un guide de bonnes pratiques relatives aux engins de surface ou sous-marins, autonomes ou téléopérés. Ce document technique est publié ce jour sur le site Internet du Cluster Maritime Français et disponible au téléchargement en [cliquant ici](#).

Il est destiné à l'usage des acteurs du monde maritime concernés par l'introduction des drones de surface et sous-marins dans le milieu marin, et a pour vocation de fixer les recommandations pour la conception, la fabrication, la commercialisation, la mise en œuvre, l'usage, la maintenance et les opérations des drones en mer.

Ce guide pourra inspirer le législateur.

En particulier, il est destiné à compléter le règlement sur la sécurité des navires de la Direction des Affaires Maritimes, notamment sans exhaustivité, les Divisions 222 et 233, ainsi que [l'article 135 de la loi « Orientation des mobilités »](#) et alors que vient de paraître [l'arrêté](#)

[du 20 mars 2020 relatif aux modalités d'expérimentation de la navigation des engins flottants maritimes autonomes ou commandés à distance.](#)

Nécessairement évolutif compte-tenu des innovations technologiques et modifications réglementaires afférentes, le guide sera alors mis à jour annuellement dans la continuité des travaux du groupe de travail « drones maritimes ».

Le Cluster Maritime Français tient à remercier vivement celles et ceux qui ont particulièrement œuvré pour que ce guide de bonnes pratiques puisse voir le jour et ainsi accompagner les entreprises de ce nouveau secteur des drones maritimes dans le développement de leurs activités.

A propos :

Le Cluster Maritime Français (CMF) rassemble tous les acteurs de l'écosystème maritime, de l'industrie aux services et activités maritimes de toute nature. Il est aujourd'hui composé de plus de 430 entités : entreprises de toutes tailles, pôles de compétitivité, fédérations et associations, laboratoires et centres de recherche, écoles et organismes de formation, collectivités et acteurs économiques locaux, ainsi que de la Marine nationale. Le CMF accompagne ses membres dans le développement durable et responsable de leurs activités et de leurs projets, en France et à l'international.

Plus d'informations sur le site web : www.cluster-maritime.fr - Twitter : [@ClusterMaritime](https://twitter.com/ClusterMaritime) – LinkedIn : [Cluster Maritime Français](https://www.linkedin.com/company/cluster-maritime-français)

Contact presse : g.cadiou@cluster-maritime.fr – 06 98 12 85 63